

A compter du 01 Janvier 2024

PRESTATIONS	CLASSIQUE	PREMIUM	EXCELLENCE
AVEC TOUT L'ADN BREW'S	✓	✓	✓
ANALYSE DE MARCHÉ et AVIS DE VALEUR	✓	✓	✓
RÉDACTION FICHE DESCRIPTIVE ILLUSTRÉE	✓	✓	✓
ANNONCE SUR TOUS LES PORTAILS IMMOBILIERS	✓	✓	✓
AFFICHAGE EN VITRINE WEB	✓	✓	✓
CAMPAGNE CIBLÉE PAR MAIL	✓	✓	✓
PRISE EN CHARGE DES VISITES ET NEGOCIATIONS	✓	✓	✓
COMPTE RENDU DE VISITES HEBDOMADAIRE	✓	✓	✓
ENTRETIEN PAR TÉLÉPHONE	✓	✓	✓
HOME STAGING PRATIQUE (AVANT PHOTO)	✓	✓	✓
PLAN 2D	✓	✓	✓
POSE D'UN PANNEAU EXTÉRIEUR *	✓	✓	✓
CERTIFICAT DE LUMINOSITÉ	✓	✓	✓
REPORTAGE PHOTO PROFESSIONNEL HDR	Max 10 PHOTOS	∞ PHOTOS	∞ PHOTOS
RETOUCHE PHOTOS	✓	✓	✓
VISITE VIRTUELLE 360°	2 PANOS	∞ PANOS	∞ PANOS
NETTOYAGE DES PHOTOS		✓	✓
RÉALISATION D'UNE VIDÉO DE VISITE		✓	✓
DIFFUSION SUR LES RESEAUX SOCIAUX *		✓	✓
SIMULATION D'AMEUBLEMENT SUR PHOTO		✓	✓
SIMULATION TRAVAUX SUR PHOTO			✓
ESTIMATION BUDGET TRAVAUX			✓
MÉNAGE AVANT SIGNATURE NOTAIRE			✓
VIDÉO DRONE (TERRAIN > 2.000M2)			✓
HONORAIRES	3,9 % TTC	4,9 % TTC	5,9 % TTC

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nos honoraires sont payables à la réalisation de la vente
Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat de vente
Possibilité d'upgrader son contrat (Classique > Premium > Excellence)
Commercialisation aux enchères en vente interactive, ajout de 1%ttc aux honoraires

MIN : 8.000€ TTC

MIN : 10.000€ TTC

MIN : 11.000€ TTC

*sauf avis contraire du vendeur



HONORAIRES DE LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Honoraires à la charge du bailleur* :

- Entremise : 160 € TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**
- Etat des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire* :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée**
- Etat des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

** Trois zones : Zone très tendue : 12 €/m² - Zone tendue : 10 €/m² - Zone non tendue : 8 €/m²

Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Les honoraires relatifs à l'état des lieux seront dus à la réalisation de la prestation.

HONORAIRES DE GESTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Cette prestation est réalisée par la SAS Digitre Group, dont la SAS CAPI est la filiale. Ni la SAS CAPI ni ses agents commerciaux de la SAS CAPI n'exercent l'activité de gestion. Les honoraires de gestion sont à la charge du mandant.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (MENSUELS)	GARANTIE D'ASSURANCE (MENSUELLE)
<p>6 % TTC</p> <p>(Calculés sur les encaissements)</p> <p>Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour des loyers mensuels par bailleurs inférieurs à 1500€ : 6% HT hors assurance loyers impayé - Pour des loyers mensuels par bailleur à partir et au-delà de 1500 € : 5% HT hors assurance loyers impayés 	<p>2,50% TTC</p> <p>(loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières) (calculée sur les quittancements)</p> <hr/> <p>2,50 % TTC</p> <p>(loyers impayés + frais de contentieux + détériorations immobilières + vacances locatives en option) (calculée sur les quittancements)</p>

TARIFICATION DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Barème des honoraires des prestations supplémentaires		
GESTION TECHNIQUE, TRAVAUX ET REPARATIONS		
Suivi de travaux jusqu'à 400 € HT	TTC	25,00 €
Suivi de travaux jusqu'à 1500 € HT	TTC	65,00 €
Suivi de travaux à partir de 1500 € HT (sur le montant HT des travaux)	TTC	6,00%
Réalisation du Dossier Diagnostics Techniques (propriétaire) sur devis diagnostiqueur		
GESTION ADMINISTRATIVE		
Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot	TTC	75,00 €
Etablissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers immeuble entier / SCI	TTC	vacation(s)
Etablissement de l'aide à la déclaration de TVA - forfait annuel	TTC	180,00 €
Répartition des fonds disponibles SCI	TTC	vacation(s)
Clôture de compte propriétaire	TTC	vacation(s)
Demande de signification du congé au locataire (vente ou reprise par le bailleur) hors frais d'huissier	TTC	vacation(s)
Honoraires de rédaction d'actes de renouvellement ou d'avenant (charge bailleur et locataire)	TTC	50,00 €
Honoraires de rédaction d'actes de renouvellement ou d'avenant en matière de commerce et entreprise (charge locataire)	TTC	780,00 €
Suivi de dossier administratif (expertise, sapiteur, procédure collective, etc.)	TTC	vacation(s)
Suivi de tout sinistre hors suivi des travaux	TTC	vacation(s)
Frais d'archivage annuel (par lot principal)	TTC	3,00 €
Frais administratifs - au trimestre	TTC	8,00 €
Gestion de personnel d'immeuble	TTC	vacation(s)
CONTENTIEUX		
Frais de transmission du dossier à l'huissier (propriétaire)	TTC	195,00 €
UX HORAIRE		
Vacation horaire	TTC	90,00 €/Heure



BAREME DES HONORAIRES COMMERCE

PRIX DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX⁽¹⁾

Taux recommandés à ne jamais dépasser

PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT*
25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT*
50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT*
> 100 000 €	10 % HT** du prix de vente

CESSION DE PARTS SOCIALES ET CESSIONS EN PROCEDURES COLLECTIVES

VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE	MONTANT DES HONORAIRES
< ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT*
25 001 € à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT*
50 001 € à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT*
> 100 000 €	10 % HT** du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE⁽¹⁾

TARIF LOCATION	MONTANT DES HONORAIRES
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30 % HT du loyer annuel facial*** (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (professionnel, commercial, de courte durée, etc.)
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT (6 000 € TTC)	Voir honoraires fonds de commerce

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires ou tous professionnels habilités à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT⁽¹⁾

HONORAIRES	MONTANT DES HONORAIRES
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30 % HT du loyer annuel facial*** des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50 % des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux

* Taux en vigueur en sus

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

*** Valeur du loyer inscrit sur le bail



LA PARISIENNE
IMMOBILIERE

BAREME TTC HONORAIRES VIAGER

APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

À L'EXCLUSION DES FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL.

*Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...)
le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.*

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

IMMOBILIER VIAGER	
PRIX DE VENTE	TAUX
< 60 001 €	Forfait 6 000 €
60 001 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 150 000 €	9 %
150 001 € à 300 000 €	8 %
300 001 € à 500 000 €	7 %
> 500 000 €	6 %